



PROJET D'INSTITUT

Institut de formation en Soins Infirmiers
et d'Aide-Soignant du Centre Hospitalier de Millau

Nathalie CAMPO
SEO : T1N4
01 SEPTEMBRE 2024

SOMMAIRE

1. Le projet managérial.....	7
1.1 Les professionnels	7
1.2 La formation professionnelle continue et le développement des compétences.....	9
1.3 Les apprenants.....	9
2. La gestion administrative et financière	10
2.1 La gestion financière.....	10
2.2 La gestion administrative.....	11
2.3 La gestion documentaire	13
2.4 Le projet administratif 2024-2025.....	15
1. Organisation de la formation en soins infirmiers et d'aide-soignant.....	16
1.1 Les acteurs	16
1.2 Les lieux de stage.....	19
1.3 Les enseignements théoriques.....	19
1.4 Les enseignements cliniques	20
2. Orientations et méthodes pédagogiques	21
2.1 Orientations pédagogiques	21
➤ L'alternance intégrative.....	21
2.2 Méthodes pédagogiques	23
3. L'évaluation dans le dispositif	27
3.1 Définition et objectif de l'évaluation.....	27
3.2 Sens de l'évaluation.....	27
3.3 Les outils d'évaluation	27
4. Bilan pédagogique 2023 et projet 2024	28
1. Communication interne.....	30
2. Communication externe.....	31
Annexes	

INTRODUCTION

Au-delà de l'intérêt pédagogique et du sujet de l'organisation des formations en soins infirmiers et d'aide-soignant, le projet d'institut s'inscrit dans un contexte législatif, environnemental et sociétal. Cet ancrage permet de garantir aux apprenants une formation actualisée en regard des besoins de santé de la population, de la place accordée à l'utilisateur, des évolutions technologiques du système de santé tout en utilisant des méthodes pédagogiques innovantes.

L'institut de formation est adossé au centre hospitalier de MILLAU. Il a pour missions :

- La formation initiale conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier,
- La formation initiale conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- La formation continue des professionnels,
- La documentation et la recherche d'intérêt professionnel.

Pour se faire, le projet d'institut s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- La gouvernance, le pilotage de l'institut et la démocratie étudiante,
- Le projet managérial et de gestion comprenant les ressources humaines, les compétences développées ainsi que les ressources financières,
- Le processus pédagogique incluant la sélection, les objectifs d'apprentissage, les principes et les modalités pédagogiques choisies, les organisations mises en place au travers de l'alternance et la diplomation,
- Le projet du système d'information et de communication,
- Le projet qualité et l'évaluation de la satisfaction des apprenants.

Préambule : Un institut de formation aux métiers de la santé implanté dans le Sud-Aveyron, un défi territorial au service des usagers.

Le contexte de la politique de santé nationale et le cadre législatif

Les formations aux métiers de la santé s'inscrivent dans un contexte législatif portant sur le système de santé et sur le dispositif des formations universitaires.

Concernant le système de santé, les formations s'inscrivent dans le contexte de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

La poursuite de la modernisation du système de santé est définie dans la stratégie nationale de santé (SNS) 2023/2028 qui fixe les priorités des programmes nationaux mis en œuvre sur les territoires au travers des Projets Régionaux de Santé (PRS) portés par les agences régionales de santé (ARS).

Ainsi, le Ministre des solidarités et de la santé a identifié quatre thèmes prioritaires :

- La prévention et la promotion de la santé,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- La nécessité d'accroître la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé,
- L'innovation en santé, le développement du numérique et la place de l'utilisateur dans le système de santé.

Ces éléments ont pour but d'organiser la prise en charge du patient au sein du territoire en favorisant les parcours de soins avec une collaboration ville/hôpital. Les maladies chroniques ainsi que le vieillissement de la population modifient les parcours de soins.

Par ailleurs, les innovations technologiques se mettent au service de ces nouvelles orientations de prises en charges.

Concernant les formations universitaires, les accords de Bologne en 2002 actent l'harmonisation des formations universitaires pour l'ensemble de l'union européenne selon le dispositif Licence, Master, Doctorat (LMD).

La formation en soins infirmiers fait partie du dispositif et l'universitarisation est amorcée. Deux expérimentations sont en cours sur l'IFMS du CHU de TOULOUSE et à l'IFMS d'Albi

Cela contribue à augmenter l'accès des étudiants aux savoirs scientifiques et à des masters de recherches notamment.

La déclinaison de ces enjeux est à confronter avec la réalité de la Région Occitanie et celle du département de l'Aveyron.

Les enjeux de santé du territoire, le bassin de l'emploi et l'offre de formation

Le diagnostic territorial, publié par le Conseil Régional dans le *Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028*, présente les caractéristiques de la région Occitanie, en termes de profils démographiques, de besoins d'emplois, d'offres de formations et analyse les relations entre l'emploi et la formation.

Sur le plan démographique, notons **une disparité dans la répartition géographique de la population**. En effet, l'Occitanie se caractérise par une démographie qui augmente plus vite que la démographie française (+0,8 % contre 0,4 % en 2019), la hausse est constante avec une projection de croissance de 17 % en 2050 par rapport à 2019. L'Occitanie se caractérise par un contraste entre les territoires métropolitains et ruraux, la population se concentrant sur les cinq zones urbaines : Toulouse, Montpellier, Nîmes et Béziers.

La croissance de la population est essentiellement portée par une augmentation de la part des plus de 80 ans et des moins de 3 ans ⇒ anticipation des besoins en matière de dépendance et de petite enfance.

Le vieillissement régulier de la population se poursuit sur les tranches d'âges les plus dépendantes à un rythme supérieur à celui de la France.

- ⇒ ↗ des besoins en personnel du secteur sanitaire et social
- ⇒ ↗ de la part des interventions à domicile

En matière d'emplois, **le secteur sanitaire et social représente 13 % des emplois régionaux soit 285 000 professionnels**. Mais, dans les années à venir l'Occitanie devra faire face à un fort taux de départs à la retraite, 20 % des personnels du secteur ayant plus de 55 ans.

Depuis 2019, la Région Occitanie a créé plus de 1700 places de formation supplémentaires dans les secteurs paramédical et social.

L'offre de formation sanitaire est bien répartie sur l'Aveyron, qui comprend deux IFSI et deux IFAS dont une antenne qui permet de couvrir l'ensemble du territoire. L'Aveyron offre, également, un BTS de manipulateur radiologie, des IFAS proposant des formations en apprentissage (dont MILLAU, depuis septembre 2023), formation ambulancier en alternance. L'antenne de la formation de kinésithérapie du CHU de TOULOUSE offre un étayage supplémentaire en termes d'offres de formations, sur RODEZ.

La population du bassin du Sud Aveyron comprend 60 000 habitants. La part des plus de 80 ans est supérieure à la moyenne nationale. Le secteur sanitaire et médico-social représente 3 300 emplois et dans 43 % des cas les employeurs ont des difficultés à recruter.

L'institut de formation de MILLAU permet de répondre aux enjeux de ce territoire et de faciliter l'accès à des formations qualifiantes, pour la population du sud-Aveyron.

La présentation de l'institut de formation

L'institut de formation du Centre hospitalier de MILLAU se situe au sein du pôle d'enseignement supérieur. Au cœur du centre-ville, l'institut offre aux apprenants une facilité d'accès à toutes les commodités.

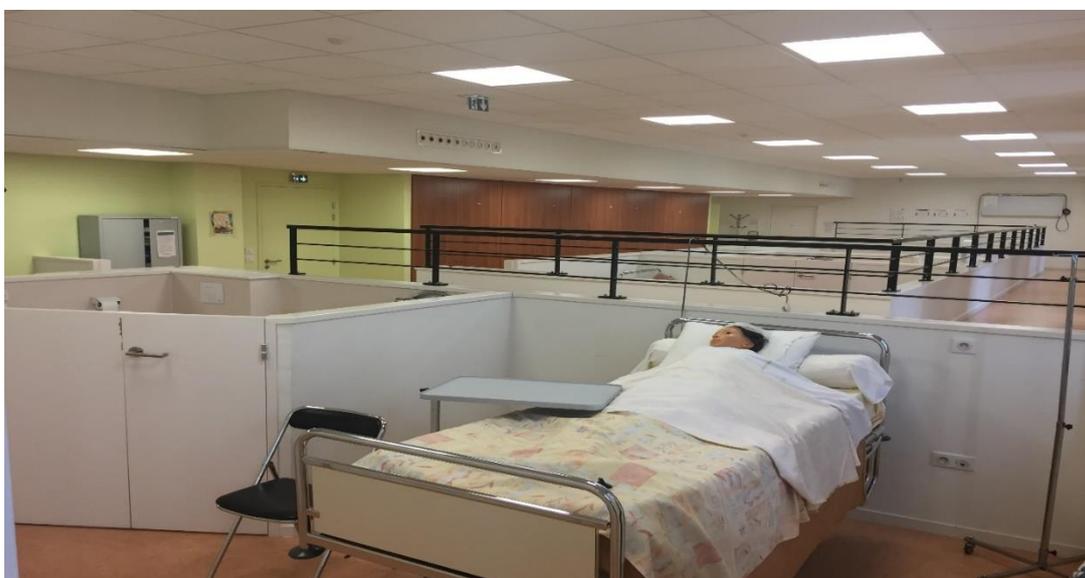


L'institut de formation accueille environ 270 apprenants répartis sur :

- La formation en soins infirmiers avec un quota de 78 étudiants par année de formation,
- La formation d'aides-soignants avec un effectif de 50 élèves et 10 places en apprentissage.

Le cadre de travail est particulièrement agréable et propice aux études. Le bâtiment, construit en 2013, s'organise sur quatre niveaux. **La Communauté des Communes Millau Grands Causses**, est propriétaire des locaux.

Outre un amphithéâtre et plusieurs salles de cours, **la configuration des salles de travaux pratiques est particulièrement remarquable**. Une des salles de travaux pratiques est équipée d'un laboratoire de simulation avec un mannequin de moyenne fidélité.



Malgré une situation idéale en centre-ville, l'institut était peu visible. Un travail sur l'identité de l'institut a été amorcé en 2019 permettant la création d'un logo et l'élaboration de supports de communication : Roll up pour les salons, visuel dans le hall d'entrée et sur la façade extérieure (le visuel extérieur a été posé en 2021).



L'institut de formation est adossé au centre hospitalier de MILLAU qui est l'établissement support.

D'une part, ce dernier fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire Est-Hérault et Sud-Aveyron dont l'établissement support est le CHU de MONTPELLIER et qui comprend 9 hôpitaux pour un bassin de population de 880 000 personnes.

D'autre part, le Centre hospitalier de MILLAU et le Centre hospitalier de SAINT-AFFRIQUE ont pour projet la création d'un hôpital unique et l'élaboration d'un projet médical commun.

L'implantation d'un institut de formation sur le territoire du Sud-Aveyron s'inscrit dans un maillage territorial et a pour finalités de :

- Permettre l'accès à des formations, qualifiantes et de niveau universitaire, à des apprenants désireux de rester dans le bassin du Sud-Aveyron,
- Former les professionnels de demain en intégrant la politique de santé, les évolutions technologiques et l'innovation pédagogique afin de répondre aux besoins de santé des usagers,
- Contribuer à la dynamique économique du territoire et au développement de son attractivité.

Le Conseil Régional, l'Agence Régionale de Santé, l'Université Paul Sabatier de TOULOUSE et le Centre hospitalier de MILLAU demeurent les partenaires privilégiés des dispositifs de formations.

Axe 1 : La gouvernance, la démocratie étudiante et le pilotage des instituts

La réglementation des dispositifs de formations

- L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

Pour la formation en soins infirmiers :

- L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Pour la formation d'aide-soignant :

- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- L'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

La gouvernance

Les tutelles et les partenaires : Le Ministère des Solidarités et de la Santé, Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le Conseil Régional et l'Agence régionale de santé (ARS), l'établissement support et les structures de soins.

Les instituts de formation dépendent du Ministère des Solidarités et de la Santé qui fixe les conditions d'accès, les programmes de formation et les quotas d'entrée par région. L'ARS (Agence Régionale de Santé) et la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) constituent les référents régionaux et représentent l'Etat.

Depuis 2009, la formation en soins infirmiers est inscrite dans le dispositif universitaire LMD (Licence Master Doctorat) et permet aux étudiants d'obtenir de manière conjointe, le diplôme d'Etat et le grade Licence. Une convention est signée avec l'Université Paul Sabatier de Toulouse, socle de la constitution du groupe de coopération sanitaire (GCS).

Le contexte de l'universitarisation de la formation reste un des enjeux majeurs de l'évolution du système de formation.

La grande conférence de santé en 2016 met en avant l'enjeu de ce processus pour « que la formation soit en phase avec les contextes d'exercice et permette le développement des parcours professionnels ».

De même pour les formateurs, il s'agit de penser aux évolutions des compétences et de s'inscrire dans une démarche universitaire (master, doctorat...).

Des expérimentations sont actuellement en cours au niveau national. L'Université Paul SABATIER a répondu à un appel à projet, avec une mise en œuvre en septembre 2022 pour l'IFSI du CHU de TOULOUSE et l'IFMS d'ALBI.

L'ARS, au travers de la conseillère pédagogique régionale, a une double mission :

- La déclinaison de la politique nationale de santé dans le projet pédagogique ;
- La vérification et l'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif pédagogique des formations dispensées dans les instituts.

Au niveau budgétaire, depuis 2004, en référence à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le financement de l'institut de formation en soins infirmiers est transféré au Conseil Régional Occitanie.

Par ailleurs, le Conseil Régional délivre l'autorisation d'activité des instituts de formation après étude d'un dossier de renouvellement des activités de formation (avril 2021). Le Président de Région valide également l'agrément du directeur des instituts de formation.

Les instituts de formation publics sont rattachés à un établissement public de santé notamment concernant la gestion des ressources humaines, matérielles, logistiques, numériques et financières.

Les instituts de formation d'aide-soignant et en soins infirmiers dispensent des formations professionnelles basées sur l'alternance entre des temps d'enseignements théoriques et cliniques.

Les structures d'accueil en stage sont des partenaires incontournables du dispositif pédagogique. Pour l'institut de formation de MILLAU, elles se situent au-delà du territoire Aveyronnais avec notamment les départements de la Lozère, l'Hérault et le Gard.

Les instances

Pour la formation en soins infirmiers et d'aide-soignant, la gouvernance des instituts est définie dans le Titre 1 bis de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié (cf. annexe I)

En 2018 l'arrêté initial a modifié l'arrêté initial sur la gouvernance des instituts avec notamment l'attribution d'une voix décisionnaire pour les représentants des étudiants aux différentes sections.

La démocratie étudiante est enjeu majeur. Les étudiants contribuent de manière active à la vie de l'institut au travers de la Section de vie étudiante et surtout à la prise de décision par leur représentativité lors des instances.

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Le pilotage des instituts de formation

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, il est réalisé par le directeur, en lien avec les instances et en regard des différents éléments de contexte, évoqués précédemment.

Le projet d'institut, élaboré en équipe, définit les axes de travail à porter pour les 5 années à venir.

Axe 2 : Le projet de gestion

1. Le projet managérial

1.1 Les professionnels



SEO : T1N15-8

Mis à jour le 19/12/2024

EFFECTIFS DES PERSONNELS PERMANENTS IFSI/IFAS Rentrée 2024

Directrice par intérim	CAMPO Nathalie					
CSS	CAMPO Nathalie	Coordinatrice pédagogique/Adjoint à la direction	1		Master DCIO Développement des compétences et intervention en organisation, domaine sanitaire et social.	
		IDE	CDS	ETP	Diplôme Universitaire	Commentaire
FORMATEURS IFSI	AUSTRUY Sonia	x	X	1	Licence sociologie et ethnologie. Licence sanitaire et sociale. DU Formateur simulation	
	BOULET Solange	X	x	0,9	Master 2 Droit de la santé et gestion des établissements de santé, sanitaires et sociaux et médico sociaux.	
	CARRERE Marie-Anne	X	X	1		
	MAHE Muriel	x	x	1		Arrivée en septembre
	MAURY Ingrid	X	X	1	DU Soins palliatifs	
	MEIGNAN Emmanuelle	X	X	1	DU de logistique appliquée au bloc opératoire.	
	REILHAN Karine	X		1	DU Soins palliatifs. Master 2 Sciences de l'éducation	
	ROELANTS-CAMPENON Sandrine	X		1	Master 2 Recherche en sciences humaines et sociales, spécialité responsable d'encadrement de formation et d'évaluation, mention sciences de l'éducation. DU Management infirmier.	
	SOYER Laurent	x	X	1	Master 2 Recherche sciences de l'éducation Certification Genially User expert	
	TANDA Nicole	x	x	1	Master 2 Recherche en éducation et en formation PH. D en sciences infirmières	
	VERNY Cécile	X	X	1	DU Education pour la santé. DU management infirmier. Master 2 Sciences humaines et sociales mention Education et formation spécialité formation et enseignement.	
Effectif total formateurs				10,9		
	JACOB Valérie	X		0,9		
	TIQUET Cendrine	X		1		
Effectif total formateurs				1,9		
EQUIPE ADMINISTRATIVE		Grade		ETP		
	BANES Frédérique	AA		1		Scolarité IFSI
	HEBERT Sylvie	AA		1		Finances
	MIQUEL Sandrine	Adjoint des Cadres		1	Licence Sciences humaines et sociales, mention information - communication.	Documentaliste
	TUFFERY Marion	AA		1	Licence professionnelle Chargée de gestion des ressources humaines	Scolarité et finances IFAS
	Effectif total administratifs présents				4	

Organigramme en annexe II

L'équipe est répartie comme suit :

Directrice par intérim depuis le 28 août 2023 : Nathalie CAMPO

Coordination pédagogique : Nathalie CAMPO, Master 2 (1 ETP)

- pour la formation en soins infirmiers en 2023

Formatrices : 9,9 ETP. Concernant les diplômes universitaires : un docteur en sciences infirmières, cinq Master 2, trois Licences et huit diplômes universitaires. Une formatrice débutera un Master 2 sciences de l'éducation en septembre 2023. A noter la variété des départements des masters.

Secrétaires :

- Frédérique BANES (scolarité 1 ETP)
- Sylvie HEBERT (finances 1 ETP)

Le taux d'encadrement est de 1 formateur pour 21 apprenants

- pour la formation en soins infirmiers en 2024

Formatrices : 10,9 ETP, 5 Master 2, 2 Licences et 6 diplômes universitaires.

- pour la formation d'aide-soignant

Formatrices : 1,9 ETP à la rentrée de septembre 2023.

Secrétaire (scolarité et finances) : Chantal VORS PUJOL (0,80 ETP)

Sur la formation d'aide-soignant, le taux réel d'encadrement est de 1 formateur pour 16,8 apprenants depuis le 08 octobre 2022.

Le Conseil Régional d'Occitanie fixe le taux d'encadrement à un formateur pour 18 à 22 apprenants. Avec la baisse du nombre d'apprenants de manière globale sur l'institut, le taux d'encadrement est bien en dessous des ratios posés par le Conseil Régional. Le recrutement de professionnels implique une anticipation pour la rentrée de septembre et induit des doublons financiers, notamment avec les CET.

Départs de formateurs en 2024 :

- Guillaume JULIEN au 14 octobre 2024

Arrivée de formateur :

- Ingrid MAURY au 1^{er} mai 2024, en remplacement de Isabelle FRAYSSE en disponibilité depuis septembre 2023.
- Muriel MAHE au 23 septembre 2024, en remplacement de Guillaume JULIEN.

Mouvement secrétariat :

- Départ en retraite de Chantal VORS PUJOL remplacée au 1^{er} septembre 2024 par Marion TUFFERY.

Documentaliste : Sandrine MIQUEL (1 ETP)

Agent des services hospitaliers : Cathy GAMEL (0,6 ETP)

1.2 La formation professionnelle continue et le développement des compétences

Le développement des compétences s'inscrit au travers de plusieurs démarches en lien avec le centre hospitalier support :

- L'élaboration d'un plan de formation collectif annuel : pour 2024, une formation sur l'accompagnement des apprenants présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les demandes de formations individuelles : plusieurs formateurs ont formulé des demandes pour 2024.

Par ailleurs, les réunions d'équipes, pédagogiques et de coordination de formations contribuent à la réflexion collective.

Les formateurs nouvellement arrivés sont accompagnés par la coordinatrice pédagogique et mis sous le tutorat d'un formateur « senior ».

1.3 Les apprenants

Présentation des promotions en cours 2024-2025 :

• Promotion en soins infirmiers

L'institut est autorisé pour un quota de 78 étudiants, il compte actuellement environ 230 inscrits en formation initiale, répartis en :

- 1^{ère} année (promotion 2024/2027) : 94 ESI (78 de quota et 15 ESI admis à redoubler de droit) ; cette promotion est composée de 61 femmes pour 16 hommes et 69 % d'entre eux ont moins de 20 ans.

Le profil de la promotion entrante est conforme à celui des années précédentes en termes d'origine géographique :

- 52 % sont originaires de l'Hérault,
- 23 % sont originaires de l'Aveyron,
- 8 % sont originaires de la Lozère,
- 7 % sont originaires du Gard,
- 3 % sont originaires de l'Aude,
- 3 % sont originaires de la Haute Garonne
- D'autres étudiants sont originaires du Lot, le Var, le Cantal et les Pyrénées Orientales.

Le profil pour les baccalauréats :

- 57 % de bacs technologiques
 - 17 % de bacs professionnels
 - 16 % de bacs généraux.
 - 8 candidats ont été sélectionnés en qualité de candidat FPC (Formation professionnelle continue avec 3 ans d'activité professionnelle).
- 2^{ème} année (promotion 2023/2026) : 60 étudiants (56 étudiants + 5 redoublants + 1 mutations entrantes - 3 mutations sortantes + 1 réintégration)
 - 3^{ème} année (promotion 2022/2025) : 76 étudiants (52 étudiants + 15 redoublants + 2 poursuites de scolarité + 4 réintégration + 1 mutation entrante).

- **Promotion aide-soignante**

En 2023-2024, la capacité d'accueil régionale de 50 élèves en cursus complet, n'a pas pu être atteinte faute d'un nombre suffisant de candidats souhaitant intégrer l'IFAS (28 élèves).

7 élèves ont interrompu leur formation : 2 pour réorientation, 3 pour raison personnelles, 1 pour raison de santé et 1 pour rupture de contrat par son employeur.

La promotion 2024-2025 est de 39 élèves et est composée de :

- 26 nouveaux entrants sélectionnés
- 5 promotions professionnelles
- 1 redoublante
- 2 réintégrations
- 5 apprentis

La moyenne d'âge de la promotion est de 30 ans.

La promotion est composée de 2 hommes soit 5,26 % et de 37 femmes soit 94.73 %, cette proportion est quasiment constante à chaque entrée en formation.

L'origine géographique des élèves reste à forte majorité aveyronnaise.

Aveyron : 74 %

Hérault : 21 %

Lozère : 5 %

Niveau d'étude des élèves :

- ✓ Les bacheliers sont au nombre de 11 dont :
 - 6 bacheliers filière générale
 - 5 bacheliers filière ASSP
 - 3 bacheliers filière Pro non allégée
- ✓ 5 élèves ont un titre V
- ✓ 2 élèves ont un DUT ou BTS
- ✓ 9 élèves ont un CAP
- ✓ 9 élèves sont sans diplômes

2. La gestion administrative et financière

Au regard du cadre réglementaire, le directeur des instituts, « *sous l'autorité du directeur d'établissement, participe à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines du ou des instituts de formation. A ce titre, il assure l'encadrement de l'ensemble du personnel de l'institut* ».

2.1 La gestion financière

Au niveau budgétaire, depuis 2004, en référence à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le financement des instituts de formation en soins infirmiers est transféré aux Conseils Régionaux. Ce transfert concerne les formations initiales assurées par les instituts de formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants.

Une lettre de cadrage des organismes de formations sanitaires est éditée annuellement par le Conseil Régional d'Occitanie et définit les éléments attendus ou à prendre en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel.

Le décret n° 2005-723 du 29 juin 2005 a introduit dans le budget des établissements de santé publique supports des IFSI, une nouvelle ligne budgétaire affectée au budget annexe. Cette nouvelle ligne budgétaire appelée **budget annexe C** retrace les charges et les produits d'exploitation imputables à l'activité des instituts de formation.

Le budget est élaboré annuellement avec l'aide du service financier de l'établissement support et est présenté au Conseil Régional lors d'une réunion annuelle, appelée le débat contradictoire. Les éléments techniques sont saisis sur un logiciel SOLSTISS. Sur le plan budgétaire, les instituts de formation font l'objet d'un compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA) soumis aux règles budgétaires de l'établissement de rattachement et dont la composition est définie dans l'article R. 6145-56 du code de la santé publique.

La subvention annuelle accordée en 2023 est de l'ordre de 1 691 831 €.

La subvention annuelle 2024 est de l'ordre de 1 429 152 €, soit une perte de 206 505 sur la demande formulée.

Concernant la dotation pour l'investissement, un dossier spécifique est élaboré et adressé au Conseil Régional, une fois par an.

- 2019 : laboratoire de simulation
- 2020 : matériel pour les travaux pratiques
- 2021 : matériel pour les travaux pratiques
- 2022 : 24 ordinateurs, pour un montant de 20 000 €
- 2023 : 4 tableaux interactifs pour les salles de cours magistraux, 40 000 €.

En 2024, il n'y a pas eu de demande de subvention exceptionnelle.

2.2 La gestion administrative

L'organisation administrative s'organise autour de 3 dispositifs :

- la scolarité de la formation en soins infirmiers

La secrétaire, chargée de la formation en soins infirmiers, assure le suivi administratif de la promotion pendant les trois années de formation. Elle gère la base de données sur le logiciel dédié (BL. Scolarité)

Sa mission débute avec l'organisation et la gestion des épreuves de sélection, pour se poursuivre avec la gestion du dossier administratif (à l'entrée en formation avec la constitution de celui-ci, gestion des accidents de trajet ou de travail) et d'évaluation continue de la formation (par la gestion de celui-ci), assure la gestion administrative des stages des étudiants (courriers de demande de places, courriers de mise en stage et éditions diverses), la gestion de l'assiduité auprès des employeurs, des OPCO, du Pôle Emploi et de la Région. Elle assure le secrétariat des différentes instances (CACE, SVE, ICOGI, etc...). Enfin, sa mission consiste à gérer les dossiers pour la présentation au jury final du diplôme d'Etat d'infirmier.

Elle assure la mise à jour de la page dédiée à l'institut sur le site internet du centre hospitalier. Elle participe à l'organisation de la journée "Portes ouvertes".

Par ailleurs, la secrétaire participe, en collaboration avec ses collègues du secrétariat, à l'accueil physique et téléphonique, des étudiants, des intervenants, des futurs candidats, des usagers.

Elle collabore avec la secrétaire administrative chargée des finances.

Accueil physique et téléphonique des usagers (cf. charte SEO : T9N7-3-3)

- la scolarité de la formation d'aide-soignant

Après avoir effectué la sélection d'admission en IFAS, organisation de l'entrée en formation des candidats retenus, avec gestion du dossier administratif de l'élève (vérification des pièces demandées, vérification authenticité des diplômes fournis, vérification validité carte nationale d'identité ou carte de séjour, vérification des documents médicaux et tri pour transmission au service de santé au travail...), gestion des dossiers de prises en charges financières pour chaque élève (EAS reçu individuellement pour mettre en place la prise en charge qui convient).

Au cours de la formation : gestion, saisie et vérification de l'absentéisme des élèves (feuilles de présence mensuelle, logiciel KAIROS, ASP-DEFI, OPCO, employeurs...), suivi des vaccinations (en lien avec le service de santé au travail) gestion des mises en stage (attribution badges, courriers de demandes de places, courriers d'affectation...) gestion du DEAS.

Gestion de la sélection d'admission en IFAS (cf. procédure SEO : T10N2-7-5).

Gestion et mise à jour des rubriques dédiées à l'institut sur le site Internet de l'établissement support

Organisation des journées portes ouvertes - rédaction d'informations pour publications auprès des partenaires (lycées, pôle emploi, région, journaux locaux, missions locales) - Mise en place d'un relationnel de qualité et collaboration étroite avec les différentes tutelles (ARS, DRCS-DREETS, Pôle Emploi, ASP, Région, CH, cliniques, intervenants...)

Informations détaillées sur les possibilités et moyens à utiliser pour les agents en études promotionnelles, aux différents Etablissements partenaires

Transmissions régulières d'informations avec le service informatique du centre hospitalier pour permettre une bonne organisation pour les élèves de leurs stages

Accueil physique et téléphonique des usagers (cf. charte SEO : T9N7-3-3)

Mission de référence administrative handicap.

- les différentes missions de la secrétaire des finances :

Formalités administratives : collecte des différents documents pour la constitution des dossiers administratifs, auprès des étudiants en lien avec les indemnités et frais de stage en vue des paiements, et auprès des vacataires pour le paiement des interventions.

Régie des recettes : droits d'inscription aux concours et droits de scolarité.

Contrats de formation : établissements employeurs pour les promotions professionnelles infirmières et facturation du coût pédagogique.

Contrats et relevés des heures de cours, pour la rémunération des vacataires chaque mois, adressés au service Paie.

Gestion des dossiers de demandes des chargés de cours à l'université et suivi des commissions d'habilitations.

Indemnisation des stages pour les étudiants, frais de déplacements et gestion des hébergements (recherche de structures d'hébergements et réservations).

Compte tenu de l'étendue de notre secteur rural et des possibles mauvaises conditions climatiques, en hiver et en accord avec la Région, les étudiants peuvent bénéficier d'un hébergement, pour les terrains de stage, les plus éloignés.

Suivi des commissions de bourses de la Région justifiant l'exonération des droits d'inscription.

Traitement des factures et envoi au service achats pour paiement.

2 demi-journées par semaine de permanence téléphonique.

Gestion administrative des dossiers de la formation continue. Cette charge d'activité sera progressivement transférée à Marion TUFFERY, secrétariat IFAS.

En collaboration avec le service Finances du Centre Hospitalier de Millau :

- Saisie dans le logiciel SolSTISS des budgets prévisionnels, intermédiaires et réalisés.
- Réception des chèques et suivi de la taxe d'apprentissage.
- Bilan pédagogique et financier retraçant l'activité de l'institut.

2.3 La gestion documentaire

• Les missions et activités de la documentaliste

Axe documentaire (mission principale) :

- Accueil et inscription des utilisateurs : personnel, apprenants, public extérieur ; gestion des emprunts/retours (base de données du logiciel documentaire Kentika)
- Gestion et valorisation du fonds documentaire :
 - Acquisitions de documents, indexation et catalogage (logiciel Kentika)
 - Bulletinage des articles de revues (logiciel Kentika)
 - Diffusion générale et sélective (informations, nouveautés)
 - Inventaire, désherbage, classement et rangement, protection des livres neufs
- Élaboration de produits documentaires (bibliographies thématiques, listes acquisitions, sommaires revues, méthodologie recherche documentaire ...)
- Veille professionnelle et législative dans le domaine de la santé et diffusion auprès du personnel et des apprenants
- Recherche documentaire pour les formatrices et les élèves/étudiants
- Participation active au réseau CEFIEC régional des documentalistes :
 - Mutualisation et harmonisation des pratiques
 - Échanges de fiches techniques/tutoriels/procédures
 - Partage de documents et références pour compléter nos fonds respectifs
 - Développement de projets communs

- Participation au réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH) (prêts et envois de documents entre structures, échanges de pratiques et problématiques professionnelles)

Axe technique :

- Administratrice locale de la plateforme régionale ELFFE/THEIA
- Administratrice du logiciel anti-plagiat COMPILATIO
- Administratrice du logiciel documentaire Kentika
- Gestion des accès au site de l'Université Paul Sabatier : ressources numériques + visioconférences, pour l'équipe pédagogique et les étudiants
- En liaison avec le service informatique du Centre Hospitalier :
 - suivi comptes utilisateurs CH des élèves/étudiants
 - référente Teams auprès de l'équipe pédagogique et administrative
- Aide/dépannage ponctuel en salle informatique : problèmes de connexion, réinitialisation comptes utilisateurs, utilisation de l'imprimante
- Élaboration et mise à disposition de guides d'utilisation / tutoriels pour le personnel et les apprenants : plateforme THEIA, Compilatio, Kentika, UPS, Teams, modalités d'utilisation de la salle informatique, mode d'emploi de l'imprimante de la salle informatique et de la relieuse du centre de documentation

L'axe pédagogique est développé dans la 3^{ème} partie.

• **Le fonctionnement du Centre de Documentation et d'Information**

Les conditions d'accès pour les usagers, les horaires d'ouverture, le fonds documentaire et les modalités d'emprunts des documents, sont définis dans le règlement intérieur de l'Institut.

Les usagers

L'accès au Centre de Documentation et d'Information est libre pour les étudiants, élèves, stagiaires et personnel de l'Institut de Formation, ainsi que pour les professionnels des établissements de santé.

Le fonds documentaire

L'offre documentaire est adaptée aux formations dispensées à l'Institut et se décline en trois types de ressources :

- **Ouvrages** : Nombre d'enregistrements au 26/08/2022 → 2 216 titres d'ouvrages, 2 778 exemplaires au total (plusieurs ex. pour certains titres).
- **Périodiques** : 11 abonnements payants à des revues professionnelles et spécialisées.
- **Littérature grise** : Documents officiels, mémoires de fin d'études ...

Les apprenants et les formateurs ont également accès à la base de données Kentika (logiciel documentaire de l'Institut), consultable sur site uniquement.

Les étudiants en soins infirmiers ont également accès aux ressources numériques des bibliothèques de l'Université Paul Sabatier (UPS) : bases de données et revues en ligne.

Les taux de fréquentation et d'emprunts

Des statistiques d'emprunts ont été réalisées via le logiciel documentaire Kentika V4.

Pour l'année universitaire 2021/2022, : le nombre d'emprunts (847) est inférieur à celui de l'exercice précédent (1 057), ce qui peut s'expliquer par l'augmentation de l'accès aux ressources numériques (notamment celles de l'UPS).

Les étudiants de 1^{ère} et 3^{ème} année sont majoritaires (plus de la moitié des emprunts).

Les documents les plus empruntés sont les ouvrages ; les périodes les plus propices aux emprunts se situent en novembre et février.

Plusieurs personnes fréquentent quotidiennement le service : pour se renseigner, consulter et/ou travailler sur place, relier, emprunter et/ou restituer des documents. Le taux de fréquentation quotidienne est variable : périodes creuses, périodes de stage, congés ...

2.4 Le projet administratif 2024-2025

L'objectif est d'optimiser les processus administratifs supports en œuvre au sein des instituts :

- favoriser l'accueil et l'intégration d'une nouvelle collaboratrice en remplacement de Chantal VORS PUJOL
- répartir dans l'équité la charge de travail entre les 3 postes de secrétariat.
- améliorer l'organisation et la gestion du plan de classement SEO, notamment pour les formatrices, avec identification des documents.

Axe 3 : Le projet pédagogique

La formation en soins infirmiers s'inscrit dans une formation par compétences, le projet conduit par l'équipe pédagogique s'appuie sur le postulat que l'apprentissage n'est pas un processus d'accumulation passif de savoirs, mais un processus actif, constructif, cumulatif et dynamique de l'étudiant.

- L'apprenant construit ses connaissances et ses compétences en établissant des **liens entre les nouveaux savoirs et ce qu'il sait**, en formulant des hypothèses, en les mettant à l'épreuve, en résolvant des problèmes concrets, en élargissant et en organisant son propre répertoire de connaissances, et en échangeant avec ses pairs.
- Les intentions pédagogiques s'appuient sur le développement de la posture réflexive de l'étudiant pour :
 - * Accroître le sens de l'autonomie et de l'initiative ;
 - * Promouvoir la collaboration entre étudiants ;
 - * Développer la pratique de l'auto évaluation ;
 - * Favoriser la pensée critique ;
 - * Inscrire les étudiants dans une démarche interdisciplinaire

DEUX MODELES SOUS-TENDENT CETTE APPROCHE PEDAGOGIQUE

❖ Le Socioconstructivisme :

En lien avec ce modèle d'apprentissage, le dispositif de formation s'articule autour de 2 axes :

- La construction du savoir par :
 - * la mise en interaction (alternance intégrative)
 - * les échanges
 - * le travail de verbalisation
 - * la co-construction
 - * la co-élaboration

L'apprenant est alors positionné au centre de l'apprentissage, l'émulation par le groupe et la collaboration avec ses pairs vont permettre d'activer le processus cognitif d'analyse.

Les valeurs portées par ce modèle sont **l'autonomie** et **la responsabilité**.

❖ Le Néo socio constructivisme :

Ce modèle d'apprentissage s'appuie sur les théories du constructivisme et du socio constructivisme auxquelles il associe la prise en compte du vécu de l'apprenant et la dimension émotionnelle.

- Selon *Giordan (2004)*, « on apprend à travers ce que l'on est. [...] Les expériences passées jouent un rôle déterminant »
- Selon *Gatto, Garnier et Viel (2007)*, « Il est important de faire s'exprimer le sujet sur ce qu'il sait et comment il le sait ; c'est le processus même d'explication par le sujet qui constitue une phase d'apprentissage et qui construit sa base d'orientation dans l'action. »

Les savoirs préexistants, le vécu et les émotions de l'apprenant sont pris en compte, ce qui suppose une verbalisation et une problématisation. Dans ce modèle, l'apprenant est co-constructeur du projet de formation. Le langage siège au cœur de cette dimension émotionnelle et prend une fonction sociale de communication qui régule la pensée.

La valeur phare portée par ce modèle est **l'humanisme**.

1. Organisation de la formation en soins infirmiers et d'aide-soignant

1.1 Les acteurs

- Les apprenants

Au centre du dispositif, l'apprenant bénéficie d'un accompagnement individualisé qui prend en compte ses expériences personnelles et/ou professionnelles afin de lui permettre de développer :

- Ses méthodes de travail ;

- Ses savoirs théoriques ;
- Ses capacités relationnelles ;
- Ses capacités à transférer ses acquis dans des situations nouvelles ;
- Ses capacités à évaluer ses actions ;
- Son autonomie ;
- Sa professionnalisation.

- Les formateurs

Cadres de santé issus de la filière infirmière pour la formation en soins infirmiers ou infirmiers pour la formation d'aide-soignant, les formateurs sont en charge de la conception et de la mise en œuvre des enseignements du référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2009 et de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Les formateurs accompagnent l'apprenant dans sa progression vers sa professionnalisation. Depuis l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux autorisations des instituts, les formateurs permanents des IFSI peuvent être titulaires d'un Master et ceux des IFAS d'un DEAS.

- La documentaliste

Garante de l'organisation du centre de documentation, la documentaliste assure la mise en place de la politique documentaire de l'institut. Elle contribue à l'accompagnement des apprenants pour l'acquisition de méthodes de travail et de savoirs théoriques en les guidant dans leurs recherches.

Elle est particulièrement ressource lors des travaux dans le cadre des unités d'enseignement en lien avec la recherche (formation en soins infirmiers) ainsi que du module 8 « Entretien des locaux et des matériels et préventions des risques associés » et de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé « informatique » (formation aide-soignante - année 2021/2022).

La documentaliste est également personne ressource pour l'équipe de formateurs en l'informant notamment des nouvelles parutions. Elle travaille en collaboration pour la mise à disposition des outils numériques utiles et pertinents aux apprenants.

Les missions de la documentaliste, hors la gestion documentaire et l'aspect technique, sont également **d'ordre pédagogique** :

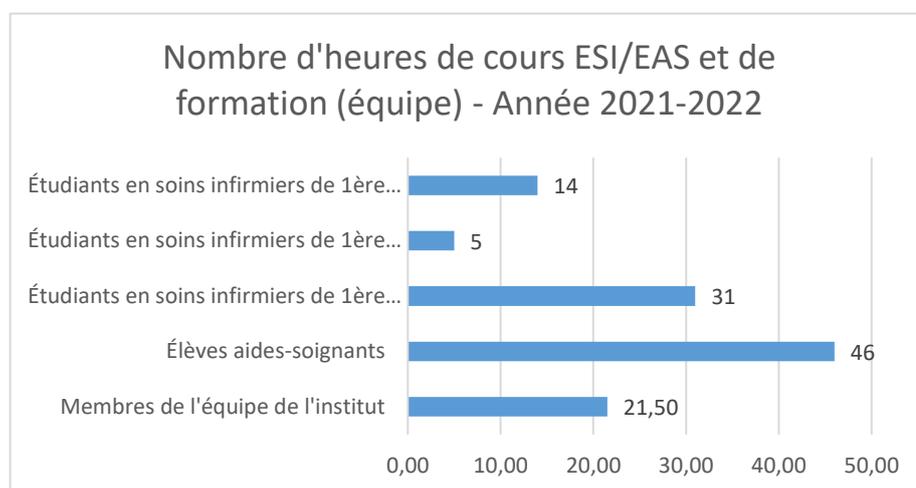
- Cours dispensés aux élèves et aux étudiants en soins infirmiers
 - **Élèves aides-soignants : 46 h**
 - Présentation et utilisation de la plateforme de e-learning ELFFE/THEIA : 4 h
 - Présentation de COMPILATIO, informations sur le plagiat : 2 h
 - API informatique en septembre/octobre 2021 : 25 h
 - Autres TD informatique (module 8 : normes APA 7^{ème} éd.) - décembre 2021 : 12 h
 - Informatique (Teams et comptes CH) - septembre 2021 : 3 h
 - **Étudiants en soins infirmiers : 50 h**
 - Présentation et utilisation de la plateforme de e-learning ELFFE/THEIA, du logiciel anti-plagiat COMPILATIO et du logiciel documentaire KENTIKA
 - Normes de présentation APA pour tout document écrit (mise en forme + références bibliographiques), informations sur le plagiat
 - Méthodologie de recherche documentaire
 - Cours bureautique (mise en page documents conformes aux normes APA 7^{ème} éd. en vue des évaluations)

ESI 1^{ère} année : 31 h

ESI 2^{ème} année : 5 h

ESI 3^{ème} année : 14 h

- Accompagnement et assistance de l'équipe (sur RV noté sur BL.Planification) : 21,5 h
 - Utilisation de la plateforme de e-learning ELFFE/THEIA : 16,5 h
 - Compilation / Normes APA : 5 h



- Corrections fiches de lecture dans le cadre de l'UE 6.1.S1 (13 h)
+ corrections TD UE 6.1.S1/S2 (*temps non évalué*)
- Accompagnement et assistance des utilisateurs tout au long de l'année pour l'utilisation de la plateforme Theia, de Compilatio et pour l'accès aux ressources numériques de l'UPS [Pour l'équipe pédagogique : création activités et évaluations / auto-évaluations, accès à la messagerie et à la bibliothèque - Plateforme THEIA]
- Élaboration et exploitation des auto-évaluations (quiz) sur la plateforme THEIA pour les API (formation AS), ainsi que pour les UE 6.1.S1 et 5.7.S5
- Temps de préparation pour l'élaboration et/ou la mise à jour des supports de cours, les impressions et la mise en ligne sur la plateforme THEIA

Axes d'évolution :

- Développement des outils de e-learning (quiz, capsules vidéo ...)
- Élaboration de fiches pédagogiques concernant les cours donnés aux élèves et étudiants, mises à jour chaque année
- Développement des outils collaboratifs de veille documentaire et réglementaire



1.2 Les lieux de stage

Les professionnels du terrain prennent une part active et primordiale dans la formation des apprenants.

Les apprenants, lors de leurs stages, bénéficient d'un accompagnement conjoint des professionnels de santé :

- Le maître de stage : garant de l'organisation du stage.
- Le tuteur de stage : garant de l'organisation pédagogique du stage.
- Le professionnel de proximité : garant de l'encadrement pédagogique quotidien.

Les missions des professionnels sont précisées dans le livret d'accueil de l'apprenant en stage. Ils accompagnent l'apprenant et évaluent sa progression dans l'acquisition de ses compétences en travaillant en étroite collaboration avec les formateurs de l'Institut.

1.3 Les enseignements théoriques

- Pour la formation en soins infirmiers : 2 100 heures sont réparties sur trois ans, en cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.
Les cours magistraux ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés. Pour certaines unités d'enseignement, l'instance de l'Institut a validé la mise en place de cours magistraux obligatoires au regard des difficultés rencontrées de façon globale par les étudiants. Cela est notamment le cas pour les enseignements de l'unité d'enseignement de psychopathologie.

- Pour la formation d'aide-soignant : 770 heures sont réparties en cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.

Les travaux dirigés sont réalisés en tiers de promotion (soit par groupes de 20 apprenants). Plusieurs outils pédagogiques sont utilisés en fonction des unités d'enseignements ou modules :

- ⇒ Des quizz mis en ligne sur la plateforme régionale pour les tests de connaissances qui permettent également à l'apprenant de s'auto évaluer.
- ⇒ Des situations de soins : elles permettent à l'apprenant d'approfondir ses connaissances théoriques, d'effectuer une analyse de situations de soins, d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les actions.
- ⇒ L'équipe pédagogique travaille des situations emblématiques issues des terrains de stage.
- ⇒ Des situations de soins en laboratoire de simulation (simulation en santé) : l'équipe pédagogique rédige un scénario par semestre en lien avec les dix compétences du référentiel.

Les travaux pratiques placent les apprenants dans une démarche réflexive. L'équipe pédagogique favorise l'apprentissage par l'erreur. Les étudiants participent ainsi activement à la construction de la fiche technique.

Un planning hebdomadaire précisant la nature des enseignements, les modalités (CM/TD/TP), l'identité du ou des intervenants et le lieu est communiqué une semaine à l'avance aux apprenants. Il leur permet de se projeter et de préparer les enseignements qui seront dispensés.

Chaque unité d'enseignement, d'intégration ou module fait l'objet, au début de la séquence, d'une présentation des modalités d'organisation et d'évaluation aux apprenants. Ceux-ci peuvent ainsi identifier les prérequis.

1.4 Les enseignements cliniques

Une formatrice est référente de l'organisation de cet enseignement :

- Pour la formation en soins infirmiers : 2 100 heures.

Quatre typologies sont prévues : soins de courte durée/soins en santé mentale et en psychiatrie/soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation/soins individuels ou collectifs.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir et s'ils présentent les critères de qualification tels que prévus dans le référentiel.

- Pour la formation d'aide-soignant :

770 heures réparties en structures sanitaires, sociales ou médico-sociales. Sur l'ensemble des stages, un en structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

2. Orientations et méthodes pédagogiques

2.1 Orientations pédagogiques

Chaque apprenant arrive en formation avec son histoire, ses connaissances, ses représentations de la profession, un projet, un désir de formation. La formation étant un « espace » de construction, tant individuelle que professionnelle, **nous faisons le choix d'un accompagnement individualisé dans un parcours au plus près des attentes et des besoins de chaque apprenant.**

Pour chaque promotion, deux formatrices sont référentes. Elles sont garantes de l'organisation tout au long de l'année scolaire ou universitaire et impulsent la dynamique et les orientations pédagogiques discutées et co construites en équipe.

➤ L'alternance intégrative

Dans le dispositif de formation, les stages jouent pleinement leur rôle professionnalisant. C'est pour l'apprenant une confrontation à l'exercice de la profession sur le terrain, mais aussi le lieu où les savoirs théoriques et pratiques organisationnels sont mis en œuvre, lieu d'acquisition et d'intégration des connaissances.

Ces périodes d'enseignement clinique, alternent avec les périodes durant lesquelles les étudiants sont à l'Institut. Cette alternance a pour enjeu pédagogique de permettre l'articulation des savoirs scientifiques, techniques et pratiques.

Nous nous appuyons sur les travaux de Malglaive (Malglaive, G., (1993). « Alternance et compétences », in *Les cahiers pédagogiques*, n° 320, 28.) afin d'orienter notre projet pédagogique vers une alternance dite intégrative, qui, par l'utilisation d'expériences mutuelles fait lien entre ce qui se déroule en cours et en stage.

L'alternance intégrative telle que nous la concevons nécessite d'articuler :

- L'approche par compétence

Nous faisons le choix, conformément au référentiel de formation, d'axer notre projet pédagogique et d'organiser la formation des apprenants autour des compétences devant être développées. Les compétences s'appuient sur le contenu des unités d'enseignement abordées sous différentes formes à l'Institut et sur les savoirs cliniques acquis en stage.

L'articulation de ces deux modes de formation doit mettre l'apprenant en situation de développer des compétences clairement déterminées.

Cet enseignement combine deux modes d'apprentissage : acquisition de connaissances associées à des situations et apprentissages par expérience avec analyse de situations vécues. Pour ce faire, nous nous référons aux trois paliers d'apprentissages, développés comme principes pédagogiques :

- Les unités d'intégration

Chaque semestre s'articule autour de l'unité d'intégration. Celle-ci se centre sur une à deux compétences que nous retrouvons dans des unités d'enseignements du semestre et en stage.

L'unité d'intégration est construite à partir d'une situation emblématique, situation support de la compétence et fil conducteur des enseignements tout au long du semestre.

Cette unité d'intégration sera support d'un apprentissage par l'étudiant, lien entre connaissance et pratique. La situation emblématique choisie pour le semestre sera évoquée, questionnée sur le terrain, elle sera également enrichie d'éléments du réel, vus, vécus pour être ensuite ramenée et retravaillée à l'IFSI en groupe restreint. Ce va et vient enseignement / pratique / terrain contribue pleinement à l'intégration des savoirs.

- Le développement de la formation d'aide-soignant en apprentissage

Dans un contexte de crise de vocations pour la formation d'aide-soignant et face à l'environnement socio-économique, de nombreux candidats se tournent vers l'apprentissage.

Dans ce cadre-là, nous mettons en place pour la rentrée 2023, une formation par apprentissage pour les futurs élèves aides-soignants.

Dix places hors quota sont ouvertes.

L'institut s'adosse au CFA sanitaire et social de Montpellier (44 Avenue. Saint-Lazare) et devient une Unité de Formation par Apprentissage (UFA).

Le projet est d'étendre ce dispositif à la formation en soins infirmiers.

➤ Le stage

Le référentiel de formation accorde un temps égal cours/stage. Celui-ci est pour le futur professionnel essentiel à l'intégration des savoirs et à la construction des compétences.

Nous avons fait le choix, dans le respect de la prescription du référentiel, d'individualiser le parcours de stage de l'étudiant et de le considérer comme élément de professionnalisation.

Nous développons au sein de certains lieux de stages des parcours permettant à l'apprenant d'identifier et de donner du sens au parcours patient.

- Un parcours de stage co-construit entre tous les acteurs

Chaque étudiant, dès le début de sa formation, bénéficie de suivis pédagogiques avec un formateur qui sera son référent tout au long de ses études. Tous les semestres, ce formateur va évaluer la progression de l'étudiant, identifier ses difficultés d'apprentissage, ses difficultés personnelles, les potentiels et les axes d'amélioration.

A partir de ces données, le formateur référent du suivi pédagogique et le formateur coordinateur des stages construiront ensemble son parcours de stage pour l'année, parcours non figé, révisable en fonction de l'évolution des données précédemment évoquées et du contexte de l'offre de stage.

- Un partenariat avec les structures d'accueil en stage

Un partenariat rapproché est mis en place entre l'Institut et chaque lieu de stage.

Une rencontre avec nos partenaires est à l'origine de cette collaboration formalisée par une convention pour chacun des stages.

Pour chaque lieu de stage, un formateur est désigné comme référent. Cette référence permet aux professionnels d'identifier un interlocuteur et d'établir un lien avec l'Institut. Le référent formateur se déplace à la rencontre de l'apprenant et du tuteur au cours du stage pour soutenir l'apprentissage, pour répondre à aux questions pédagogiques, pour travailler une démarche clinique puis faire le lien avec le formateur référent de suivi pédagogique.

- Vers une professionnalisation de l'apprenant

Le formateur référent du suivi pédagogique accompagne l'étudiant dans un processus de professionnalisation dès l'entrée dans la formation. Tout au long de ce parcours, le projet de l'étudiant se construit et s'enracine dans la réalité du travail actuel.

Pour cela, les apprenants sont amenés à travailler sur des situations issues des stages, notamment lors des unités d'intégration et des séquences d'analyse de pratiques professionnelles. Le souhait de l'équipe pédagogique est de placer l'apprenant au plus près de la réalité professionnelle.

Ainsi, l'apprenant peut aborder les nouvelles organisations et les nouvelles technologies en soins : essor de l'ambulatoire, téléconsultations notamment. A travers le respect des consignes et des règles, les situations de soin travaillées, les apprenants sont amenés à mobiliser les valeurs professionnelles.

Dans ce cadre-là nous développons les terrains de stages en soins à domicile. Ces lieux de stages correspondent au parcours de soin du patient, privilégiant la prise en charge hors hôpital.

La posture du formateur et des professionnels participe à la construction d'une identité professionnelle de l'apprenant.

Dès le semestre 4 est évoqué le stage du semestre 6, stage dit « préprofessionnel » dont le lieu et la typologie sont laissés au choix de l'étudiant. Pour garantir ce choix, les typologies de stage prescrites par le référentiel sont réalisées en amont.

Le stage du semestre 6 peut également être l'occasion pour l'étudiant de réaliser une expérience à l'étranger puisque nous sommes signataires de la charte Erasmus Plus et proposons la mobilité internationale.

2.2 Méthodes pédagogiques

➤ Le suivi individualisé

Chaque apprenant est accompagné par un formateur référent de son suivi pédagogique sur l'intégralité de son cursus. L'apprenant rencontre le formateur référent à chaque rentrée universitaire ainsi qu'à chaque retour de stage. En amont du suivi de rentrée est proposée à l'apprenant une trame afin qu'il puisse préparer cet entretien.

L'objet de ces rencontres est :

- De créer une alliance pédagogique
- D'identifier les ressources et les difficultés de l'apprenant
- De proposer des axes d'amélioration

- De mettre en place des outils d'apprentissage adapté au profil de l'apprenant
- De mesurer la progression de l'apprenant dans l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences
- De faire évoluer l'apprenant vers une posture professionnelle

➤ La guidance proactive

Elle consiste en un formalisme du cours et de son support qui guide l'apprenant à chaque étape. Ainsi en amont du cours, l'apprenant prend connaissance des ressources à consulter pour pouvoir appréhender les notions qui vont être développées (ex : vidéo thématique). Le plan du cours est structuré.

A la fin de chaque partie de cours, il est proposé à l'apprenant un autotest lui permettant de situer son degré d'appropriation des notions évoquées avant de passer au chapitre suivant.

Cette méthode est, à ce jour, particulièrement utilisée pour la formation d'aide-soignant.

➤ Les dispositifs d'aide à la réussite

- Conformément à l'art.3 du Titre 1^{er} de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API) est mis en place dès le mois de septembre, à raison de 35 heures par élève.

Pendant la 1^{ère} semaine de formation, des tests d'évaluation sont réalisés par les élèves, portant sur trois prérequis.

Les trois axes sont en lien avec :

- ⇒ La maîtrise du français, du langage écrit et de la lecture ;
- ⇒ Les aptitudes bureautiques (informatique) ;
- ⇒ Les capacités d'analyse et maîtrise des bases arithmétiques.

Par ailleurs, les qualités humaines et les capacités relationnelles sont évaluées :

- Pendant les deux premiers mois de formation, au regard de l'attitude en cours, de l'aptitude à faire preuve d'écoute, d'attention à l'autre et d'ouverture d'esprit.
- Puis au regard de l'évaluation du tuteur lors du premier stage.

Les outils mis en place pour cet accompagnement pédagogique individualisé reposent sur :

- ✓ Contractualisation avec l'élève des axes d'amélioration ;
- ✓ Un accompagnement, au travers de travaux dirigés de soutien en français et mathématiques ;
- ✓ Un accompagnement par des travaux dirigés en bureautique réalisé par la documentaliste de l'institut ;
- ✓ Un accompagnement sous forme de tables rondes portant sur des thématiques, comme par exemple "*se comprendre soi, pour mieux comprendre sa dynamique avec l'autre*" coordonnés par une psychologue clinicienne ;
- ✓ Un accompagnement en lien avec le projet professionnel réalisé sous forme de recherches, d'échanges avec des professionnels de terrains, coordonné par l'équipe pédagogique de l'institut.

- Pour l'unité d'enseignement de pharmacologie de chaque semestre des temps de soutiens pour les calculs de doses sont organisés sur la base du volontariat et au regard des besoins évalués par le formateur référent.
- Lorsque les résultats des évaluations normatives révèlent un manque d'appropriation des connaissances et/ou une non compréhension des consignes, l'apprenant a la possibilité de consulter sa copie individuellement ou en groupe. Il peut alors y avoir un échange avec le formateur référent de l'UE.
- Lorsque les apprenants ont échoué sur une évaluation pratique un renforcement des apprentissages en laboratoire est organisé par le formateur référent de l'UE.
- Un contrat d'accompagnement en stage peut être mis en place lorsqu'une difficulté est identifiée. Ce contrat est établi entre le formateur référent pédagogique et l'apprenant. L'apprenant le porte à la connaissance du tuteur de stage.

Pour 2023, un test de positionnement des nouveaux étudiants en soins infirmiers sera mis en place. Cela permettra de poser le socle d'une aide méthodologique individualisée, qui sera également la base du premier entretien de suivi pédagogique.

De même, au vu des carences observées en matière d'orthographe, de syntaxe et/ou de vocabulaire chez les apprenants, l'institut fera participer les étudiants en soins infirmiers au Projet Voltaire.

➤ L'Analyse des Pratiques Professionnelles

Pour les étudiants en soins infirmiers, lors de chaque stage, une à deux situations de pratiques professionnelles font l'objet d'une analyse individuelle puis en groupe restreint sous la régulation du référent pédagogique et d'un professionnel de terrain.

Pour les élèves aides-soignants, la démarche d'analyse des pratiques professionnelles est initiée à travers l'analyse d'une situation interpellante vécue lors d'un stage en lien avec la communication.

Le projet de l'équipe pédagogique est de développer cette demande avec des situations issues d'autres stages du cursus de formation.

Les objectifs recherchés sont multiples :

- Inscrire l'apprenant dans l'apprentissage dans une démarche continue de réflexion autour de ses pratiques
- Inscrire l'apprenant dans l'apprentissage d'une démarche qualité en pluridisciplinarité
- Permettre à l'apprenant de distancier ses ressentis et ses représentations en lien avec des situations de soins vécues ou à vivre
- Permettre à l'apprenant de prendre conscience de sa posture lors de situations de soins.

➤ La simulation en santé

L'équipe pédagogique s'inscrit dans une démarche d'apprentissage par la simulation.

L'Institut dispose d'un laboratoire de simulation et l'équipe pédagogique a bénéficié d'une formation.

A ce jour, la méthode de simulation est utilisée pour l'enseignement de l'unité d'enseignement des « soins relationnels » du semestre 5, et, pour les unités d'intégration : « accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens » et « soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires ».

Une chambre de l'observation est mise en place pour l'observation dans le cadre de l'unité d'enseignement (IDE) et du module (AS) du raisonnement clinique.

Deux formatrices et la coordinatrice pédagogique ont participé en 2022 à un congrès de 2 jours « *la simulation : sortir des sentiers battus* »

Une formatrice a bénéficié d'une formation de niveau DU en simulation en santé en 2023. Elle sera chargée de coordonner cette activité sur l'ensemble des formations.

L'objectif est le développement de cette pratique en l'intégrant sur des temps de stage et en ciblant l'ensemble des unités d'intégration et les modules de la formation aide-soignante.



➤ De nouvelles méthodes pédagogiques avec l'utilisation d'outils numériques

- Une approche de l'apprentissage par le « serious game » a été testée dans le cadre d'un projet régional. L'équipe pédagogique souhaite développer ce type d'apprentissage. Des escape games et capsules vidéos sont en cours d'élaboration.
- Les étudiants ont accès à des outils d'auto évaluation sous forme de « quiz » construits par les formateurs référents d'unités d'enseignement via la plateforme régionale.

Cette méthode est complétée par l'utilisation d'une rubrique « questions » pour laquelle les réponses apportées par le formateur sont consultables par l'ensemble de la promotion.

- Des QCM et quiz interactifs sont régulièrement élaborés par les formateurs grâce à l'application Kahoot.
- Lors des travaux pratiques, nous orientons préférentiellement notre pédagogie vers une démarche réflexive de l'étudiant qui va préparer en amont sa fiche technique. Cette fiche technique sera co-construite au fil de la séance de simulation procédurale.

3. L'évaluation dans le dispositif

L'évaluation est centrée sur une politique d'accompagnement à la progression de l'apprenant.

3.1 Définition et objectif de l'évaluation

L'équipe pédagogique souhaite valoriser ce que l'apprenant produit de positif tout en développant une posture réflexive.

Charles Hadji (1992) : « *l'évaluation est une opération par laquelle on prend parti, on se prononce sur une réalité donnée à la lumière d'une grille de lecture, exprimant, à l'égard de cette réalité, des exigences déterminées* », « *évaluer c'est recueillir des informations permettant de prononcer un jugement de valeur en vue d'éclairer une décision.* »¹

3.2 Sens de l'évaluation

Le sens de l'évaluation est de fournir :

- À l'apprenant, une information utile sur ses progrès, ses lacunes, les moyens d'y remédier, et le renseigner sur le chemin qu'il lui reste à parcourir pour atteindre les objectifs.
- Par l'évaluation, le formateur recueille des informations sur les acquisitions de l'apprenant et peut être amené à réajuster les méthodes d'apprentissage utilisées.
- A l'issue de chaque semestre, un temps est institué pour en faire le bilan. Un premier temps d'échange est laissé aux apprenants qui dans un deuxième temps font part de leurs réflexions aux formatrices référentes d'année et de promotion. S'instaure alors un dialogue entre les étudiants et les formatrices. Ce bilan est source d'échanges entre étudiants et permet une auto évaluation. L'échange entre les étudiants et l'équipe pédagogique permet d'amener des éléments d'ajustements constructifs de part et d'autres.

3.3 Les outils d'évaluation

- L'auto évaluation

Nous accompagnons l'apprenant dans un processus dynamique et continu d'évaluation dont il est l'acteur. Pour cela nous l'amenons à produire une réflexion sur sa propre démarche. Il va livrer la perception qu'il a de l'activité dans laquelle il s'engage, il apprécie ses chances d'atteindre un but et pose les ajustements nécessaires.

- L'objectif est que l'apprenant parvienne à :
 - * **reconnaitre** les prochaines étapes
 - * **améliorer** l'estime de lui-même
 - * **s'engager** davantage
 - * **devenir** autonome

- L'évaluation formative

¹ Hadji, C. [docteur ès sciences humaines et lettres, agrégé de philosophie] (1992). *L'évaluation des actions éducatives, chapitre 1^{er} : d'un multiple à l'un. Pratiques d'évaluation et jugement d'évaluateur.* Presses universitaires de France.

- Elle permet à l'apprenant de faire prendre conscience à l'apprenant de ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses progrès et de ses réussites
- L'évaluation formative a pour but de détecter les difficultés de l'étudiant afin de lui venir en aide. Elle a donc une fonction pédagogique.
- Elle permet d'identifier les difficultés d'apprentissage et les moyens à mettre en place pour y remédier. Elle nécessite de la part du formateur et de l'étudiant une volonté de travailler ensemble et une confiance mutuelle.
- L'évaluation formative permet d'adapter les activités d'enseignement et d'apprentissage afin de favoriser la progression des apprenants vers les objectifs de formation.
- Pour cela nous nous centrons sur l'apprenant et sur ses apprentissages en l'impliquant dans le processus d'évaluation en l'amenant à s'approprier les critères d'évaluation. La grille d'évaluation est portée à leur connaissance en amont.

- L'évaluation normative

- Elle s'intéresse aux résultats.
- Elle a une fonction de vérification et de contrôle. Elle permet à l'étudiant d'effectuer un bilan sur ses acquis et de se situer dans le groupe.
- Les résultats de ces évaluations sont présentés lors de la Commission d'Attribution des Crédits Européens qui les entérine.

- L'évaluation sommative

- Au plus près du terrain, elle intervient au terme d'une séquence d'apprentissage clinique. Elle revêt un caractère de bilan des acquisitions des compétences
- L'appréciation des productions réalisées (raisonnement clinique, gestes techniques, analyses de pratiques ...) au regard des objectifs de stage et du parcours de l'étudiant, permet de fixer les axes d'améliorations.

4. Bilan pédagogique 2023 et projet 2024

- Le bilan 2023/2024

Les axes développés :

- Poursuite du développement d'une pédagogie adaptée aux apprenants présentant des troubles de l'apprentissage :
 - Renforcement du rôle des référents handicap
 - Mise en place d'une information auprès des apprenants
 - Sensibilisation de l'ensemble de l'Equipe
 - Formation de l'Equipe
 - Individualisation des méthodes pédagogiques aux apprenants.
- Evaluation et réajustement de la réingénierie de l'enseignement du raisonnement clinique, débutée en 2023, pour la formation en soins infirmiers et la formation d'aide-soignant ;

- Développement de la pédagogie par la simulation appliquée à la formation aide-soignante, dans un premier temps pour le module 7 « *Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs* » ;
- Mise en place d'une politique de développement de la ludification de la formation, notamment avec :
 - ▀ Escape games
 - ▀ Capsules vidéos
 - ▀ Kahoot
- Mise en œuvre et suivi de la formation d'aide-soignant par la voie de l'apprentissage ;
- Suite à l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, réflexion pour la mise en œuvre de l'intégration des aides-soignants directement en deuxième année de formation d'infirmier.
- Suite à l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique, intégration de l'ensemble des savoirs attendus dans la formation initiale.

- Le projet 2024/2025

Les axes qui seront développés en 2024/2025 :

- Poursuite du développement d'une pédagogie adaptée aux apprenants présentant des troubles de l'apprentissage :
 - Renforcement du rôle des référents handicap
 - ▀ Mise en place d'une information auprès des apprenants
 - ▀ Sensibilisation de l'ensemble de l'Equipe
 - ▀ Formation de l'Equipe
 - ▀ Individualisation des méthodes pédagogiques aux apprenants ;
- Evaluation et réajustement de la réingénierie de l'enseignement du raisonnement clinique, débutée en 2023, pour la formation en soins infirmiers et la formation d'aide-soignant ;
- Développement de la pédagogie par la simulation appliquée à la formation aide-soignante ;
- Mise en place d'une politique de développement de la ludification de la formation, notamment avec :
 - ▀ Escape games
 - ▀ Capsules vidéos
 - ▀ Kahoot.
- Mise en œuvre de la formation infirmière par la voie de l'apprentissage et suivi de la formation d'aide-soignant par la voie de l'apprentissage ;
- Suite à l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, participation active à la réflexion dans le cadre du groupement Occitanie Ouest pour la mise en œuvre de l'intégration des aides-soignants directement en deuxième année de formation d'infirmier ;

- Suite à l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique, intégration de l'ensemble des savoirs attendus dans la formation initiale ;
- Participation active à la réflexion dans le cadre du groupement Occitanie Ouest et mise en œuvre de l'intégration du référentiel « socle numérique » au regard de l'arrêté du 10 novembre 2022 ;
- Mise en place d'un partenariat avec l'équipe d'addictologie du Centre Hospitalier de Millau dans le cadre des enseignements et dans le cadre de la vie étudiante pour les apprenants de l'institut.

Axe 4 : Le projet du système d'information et de communication

- **Développement de la politique des mobilités internationales** conformément à l'engagement vis-à-vis des principes de la charte Erasmus+ pour l'Enseignement supérieur 2021-2027 :
 - Valorisation sur le site Internet
 - Communication aux apprenants et aux formateurs des informations liées au programme Erasmus+ et à la procédure interne de sélection des candidats
 - Participation du référent mobilités aux comités de pilotage organisés par la Région
 - Dématérialisation des procédures administratives régionales
- **Optimisation de la démarche de prévention du plagiat avec l'outil Compilatio** : renforcement de l'intégrité académique, approche pédagogique :
 - Amélioration continue de la communication entre les différents acteurs (référent Compilatio/documentaliste, direction et responsables de l'enseignement, apprenants)
 - Nouveautés à partir de décembre 2021 → Compilatio V5 :
 - Webinars et tutoriels vidéo pour les gestionnaires et les formateurs
 - Envoi d'un code de parrainage aux apprenants par le référent Compilatio (documentaliste) de l'institut
 - Prévisions pour 2024-2025 :
 - à l'IFSI-IFAS de Millau : insertion dans le règlement intérieur 2024-2025 signé par chaque élève et étudiant d'une mention concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle.
 - pour les instituts de formation de la région (actions collectives) :
 - . Infoplag : site Internet pour développer la communication (démarche anti-plagiat) et mutualiser les actions de prévention → travail collaboratif à réaliser en Commission CEFIEC Documentalistes
 - . Mise à disposition par l'Université d'une nouvelle plateforme « MOODLE » et souscription par la Région d'une nouvelle plateforme pour la formation aide-soignante.

1. Communication interne

- Avec les apprenants
 - Plusieurs panneaux d'affichage sont à leur disposition

- Les plateformes servent d'outil de communication
- Les représentants des promotions jouent un rôle prépondérant dans le lien des apprenants et des professionnels de l'institut
- Les équipes pédagogiques et administratives restent très disponibles et à l'écoute
- Des documents et un livret d'accueil permettent d'informer les étudiants et élèves
- En matière de prévention du plagiat, l'Institut de formation dispose du logiciel de contrôle du plagiat COMPILATIO via la plateforme universitaire. :
 - MAGISTER, outil qui permet aux formateurs d'analyser les travaux rendus par les apprenants : identification des sources empruntées et des similitudes, sensibilisation et formation au respect de la propriété intellectuelle → authenticité académique ;
 - STUDIUM, outil « d'auto-évaluation et d'aide à la bibliographie destiné aux élèves et étudiants, pour prévenir et contrôler les éventuels plagiats en amont des rendus »
- MOBILITÉ INTERNATIONALE / ÉRASMUS+ :

Erasmus pour l'Enseignement Supérieur Europe : l'Institut de formation de Millau est membre du Consortium Erasmus+ Occitanie (20 établissements d'enseignement supérieur de la filière sanitaire et sociale). L'IFSI-IFAS de Millau est titulaire de la Charte Erasmus+ pour l'Enseignement Supérieur 2021-2027, affichée au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'institut

Mobilité Erasmus+ : période de stage valorisée par l'obtention d'un Europass mobilité
Mobilité étudiante internationale, sauf l'Europe et les Dom Tom : découvrir un nouveau pays et s'enrichir d'une nouvelle culture. Valoriser son CV et son expérience professionnelle. Acquérir de nouvelles compétences

➤ Au sein de l'équipe

- Réunions pédagogiques, administratives et de service, planifiées sur l'année.

2. Communication externe

- Le site internet de l'institut est adossé à celui du centre hospitalier de Millau. Néanmoins, nous gagnerions à créer une page web dédiée à l'institut.
- Plusieurs manifestations ont lieu afin de faire connaître l'institut et apporter des informations aux usagers :
 - Les journées portes ouvertes de l'institut
 - Participation aux forums dans les lycées, en ville et en Région
 - Participation au salon TAF (Travail Avenir Formation) Aveyron organisé conjointement par la Région et Pôle Emploi
- Les équipes pédagogiques participent à des réunions avec les structures d'accueil en stage.

Axe 5 : le projet qualité

La certification Qualiopi a été obtenue 18 juillet 2022, pour 3 ans, jusqu'au 17 juillet 2025.

Un travail exhaustif a été réalisé par les équipes administratives, pédagogiques et de direction. Une simplification, notamment concernant les questionnaires de satisfaction, est en cours.

Un tableau d'amélioration continue de la qualité nous permet de suivre les axes de travail.

Un audit de suivi a été fait en juin 2024.

CONCLUSION :

Le projet d'institut est le fil conducteur du dispositif d'organisation des instituts. Il permet de rendre lisible le travail de chaque professionnel.

Il est mis à la disposition du public sur le site internet. Etant actualisé annuellement, il se veut être un support de travail dynamique et utile.

ANNEXE I

SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES (IFSI)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Le Président	Tirage au sort parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.	Mme le Docteur UNAL Pauline	M. le Pr DE BONNECAZE Guillaume
Représentants des enseignants	Enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université	M. le Professeur DE BONNECAZE Guillaume	Mme le Dr ALZAHER Myriam
	Médecin participant à l'enseignement dans l'institut désigné par le directeur de l'institut	Mme le Docteur UNAL Pauline	M. le Docteur HALAILI Emmanuel
	Formateur permanent de l'institut de formation tiré au sort parmi ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme CARRERE Marie Anne	Mme ROELANTS-CAMPENON Sandrine
Représentants des étudiants	Représentant des étudiants par année de formation, tirés au sort parmi les étudiants titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	1 ^{ère} année : VANDEKAN Lou 2 ^{ème} année : RAYMOND Sophie 3 ^{ème} année : GOYER Salomé	1 ^{ère} année : PASTIER VERNHET Antonin 2 ^{ème} année : BROS Manon 3 ^{ème} année : MARTY Théo
Représentant des maîtres de stage	Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme BLANC Anne Lise	M. CAULIER Frédéric

SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ETUDIANTS (IFSI)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Membres de droit	Le directeur de l'institut de formation ou son représentant	Mme CAMPO Nathalie (directrice par intérim) Présidente	
	Un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut	Mme TANDA Nicole	
	Le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant directeur des soins	Mme DELECROIX Sylvie	
	Un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé	Mme DUPONT Chrystelle (IDEL - Aguèssac)	Mme GALIBERT Sandrine (Centre de Santé Infirmier - ASDIL - Pont de Salars)
	Un enseignant de statut universitaire, désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université	M. le Professeur DE BONNECAZE Guillaume	Mme le Docteur ALZAHER
	Un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut	Mme le Docteur UNAL Pauline	M. le Docteur HALAILI Emmanuel
	Le ou les responsables de la coordination pédagogique	/	
	Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : Pour le premier dans un établissement public de santé	Mme BLANC Anne Lise (Centre Hospitalier - Millau)	M. CHABAUD Pierre (Centre Hospitalier - Millau)
	Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : Pour le second dans un établissement de santé privé	M. CAULIER Frédéric (Clinique du souffle - Lodève)	Mme GRIALOU-AUBERT Myriam (CH Ste Marie - Rodez)
Membres élus	2 représentants des étudiants de 1 ^{ère} année	Mme VANDEKAN Lou M. PASTIER VERNHET Antonin	Mme STOPIN Amélie M. ROCHETTE Gaétan
	2 représentants des étudiants de 2 ^{ème} année	Mme BROS Manon Mme RAYMOND Sophie	Mme FIDALE Oréana Mme LOHÉ Lilou
	2 représentants des étudiants de 3 ^{ème} année	Mme GOYER Salomé M. MARTY Théo	Mme LEONARD Aline Mme RODRIGUEZ Eva
	Représentant des formateurs permanents élu par leurs pairs	Mme MEIGNAN Emmanuelle	M. JULIEN Guillaume
	Représentant des formateurs permanents élu par leurs pairs	Mme CARRERE Marie Anne	Mme AUSTRUY Sonia
	Représentant des formateurs permanents élu par leurs pairs	Mme ROELANTS-CAMPENON Sandrine	Mme REILHAN Karine

SECTION RELATIVE A LA VIE ETUDIANTE (IFSI)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Membres	Le directeur ou de son représentant - <u>Président</u>	Mme CAMPO Nathalie (directrice par intérim)	
	Les étudiants de 1 ^{ère} année élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme VANDEKAN Lou M. PASTIER VERNHET Antonin	Mme STOPIN Amélie M. ROCHETTE Gaétan
	Les étudiants de 2 ^{ème} année élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme BROS Manon Mme RAYMOND Sophie	Mme FIDALE Oréana Mme LOHÉ Lilou
	Les étudiants de 3 ^{ème} année élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme GOYER Salomé, <u>Vice-Présidente</u> M. MARTY Théo	Mme LEONARD Aline Mme RODRIGUEZ Eva
	Au minimum trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut	Mme BANES Frédérique, Secrétaire IFSI Mme MIQUEL Sandrine, Documentaliste Mme MEIGNAN Emmanuelle, Formatrice Mme CARRERE Marie Anne, Formatrice Mme ROELANTS-CAMPENON Sandrine, Formatrice	

SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES (IFAS)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
	Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est tiré au sort parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.	<p>Madame Cendrine TIQUET Madame Bérénice BLANCHET Madame Aurore RIVET Monsieur Laurent KOBROCK</p>	
Représentant des enseignants	L'infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, qui participe à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame Aurore RIVET	Monsieur Jérôme LUNAL
	Le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame Cendrine TIQUET	Madame Valérie BRUNEL JACOB
	Un ambulancier, un aide-soignant ou un auxiliaire de puériculture, selon la formation concernée, exerçant dans un établissement ou une entreprise accueillant des stagiaires	Monsieur Laurent KOBROCK	Madame Ingrid BALAINE
Représentants des élèves	Un représentant des élèves, tirés au sort parmi les élèves titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	<p>Madame Elodie DARDEVET Madame Lisa DURAND</p>	
	Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, membres de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	<p>Madame Anne-Lise BLANC Madame Christelle MICHALET Madame Charlène LABORIE</p>	

SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ELEVES (IFAS)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Membres de droit	Le directeur de l'institut de formation ou son représentant	Madame Nathalie CAMPO Directrice par intérim	
	Un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut	Madame Nicole TANDA	
	Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins, et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant		
	Un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé	Madame Charlène LABORIE	Madame Laura VALETTE
	Un enseignant du centre de formation des apprentis avec lequel l'institut de formation a conclu une convention	Madame Bérénice BLANCHET	
	Un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut	Madame Aurore RIVET	Monsieur Jérôme LUNAL
	Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées	Madame Nathalie CAMPO	
	Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé	Madame Anne-Lise BLANC	Madame Ingrid MAURY
Madame Christelle MICHALET		Madame Laëtitia MIGAIROU	
Membres élus	Représentants des élèves : - les deux élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame Elodie DARDEVET Madame Lisa DURAND	Madame Manon MULERO Madame Estelle PILLAULT CROUZET
	Représentants des formateurs permanents élus par leurs pairs : - le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans élu au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame Cendrine TIQUET	Madame Valérie BRUNEL JACOB

SECTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE VIE DES ELEVES AUX SEIN DE L'INSTITUT (IFAS)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Membres	Le directeur par intérim ou de son représentant, en qualité de président	Madame Nathalie CAMPO	
	Les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. <u>L'un d'eux est désigné comme vice-président</u>	Madame Elodie DARDEVET <u>vice-présidente</u>	Madame Manon MULERO
	Trois personnes au minimum désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut	Madame Valérie BRUNEL JACOB Madame Sandrine MIQUEL Madame Chantal VORS PUJOL	
	Des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur en fonction de l'ordre du jour, pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante		

